

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES



Parc Georges Spénale
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.40.22.00
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Avril 2025

Délibération n° DL-250410-040

Objet :

**Travaux de de requalification
de l'Avenue du Capitaine Beaumont
Modification d'Autorisation de Programme
et Crédits de Paiements (AP/CP)**

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025

ID : 081-218102713-20250410-DL250410040-AR

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Date de la convocation : 4 avril
2025

Conseillers en exercice : 29
Présents : 16
Procurations : 8

Votants : 24

Pour : 24

Vote à l'unanimité

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, Mme Nathalie MARCHAND, M. Maxime COUPEY, Mme Laurence BLANC, MM. Stéphane BERGONNIER et Bernard CAPUS, Adjoints - Mmes Bernadette MARC et Marie-Claude DRABEK, Mme Andrée GINOUX, MM. Nicolas BÉLY et Benoît ALBAGNAC, Mmes Emmanuelle CARBONNE et Muriel PHILIPPE, M. Christian RIGAL, Mme Nadia OULD AMER.

Excusés : M. Laurent SAADI (procuration à Mme Nathalie MARCHAND), M. Jean-Pierre CABARET (procuration à Mme Bernadette MARC) M. Alain OURLIAC (procuration à Mme Laurence BLANC), M. Christian JOUVE (procuration à Mme Emmanuelle CARBONNE), M. Jean-Philippe FÉLIGETTI (procuration à M. Stéphane BERGONNIER), Mme Laurence SÉNÉGAS (procuration à Mme Nadia OULD AMER), M. Cédric PALLUEL (procuration à Mme Marie-Claude DRABEK), Mme Valérie BEAUD (procuration à Mme Hanane MAALLEM).

Absents : Mme Isabelle MANTEAU, MM. Julien LASSALLE, Maxime LACOSTE, Stéphane FILLION et Sébastien BROS

Secrétaire de séance : Mme Nathalie MARCHAND

A la demande de M. le Maire, M. Alaric BERLUREAU Directeur Général des Services indique que par délibération n°DL-240627-051 du 27 juin 2024, l'Assemblée délibérante a procédé à la modification de l'autorisation de programme et crédits de paiements (AP/CP) n° 2023-1 relative à la requalification de l'Avenue du Capitaine Beaumont comme suit :

N°AP	Libellé	Montant de l'Autorisation de programme (TTC)	Crédits de Paiements 2023	Crédits de Paiements 2024
2023-1	Requalification de l'Avenue du Capitaine Beaumont	1 780 000,00 €	729 462,68 €	1 050 537,32 €
<u>Recettes attendues</u> - Europe : 50 000,00 € - Etat (DSIL) : 45 000,00 € - Région Occitanie : 100 000,00 - Département du Tarn : 120 000,00 € - Communauté de Communes : 100 000,00 €				

Compte tenu de l'évolution du planning d'exécution de l'opération, des aléas et de l'exécution des opérations comptables, il convient de modifier cette opération comme suit :

N°AP	Libellé	Montant de l'Autorisation de programme (TTC)	Paiements réalisés 2023	Paiements réalisés 2024	Crédits de paiements 2025
2023-1	Requalification de l'Avenue du Capitaine Beaumont	1 725 000,00 €	769 462,68 €	859 899,43 €	95 637,89 €
<u>Recettes</u> - Région Occitanie : 59 786,00 € - Département du Tarn : 120 000,00 € - Communauté de Communes Tarn Agout : 100 000,00 €					

Le Conseil Municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL-230412-040 du 12 avril 2023 portant sur l'Autorisation de programme et Crédits de paiements n° 2023-1 liée aux travaux de requalification de la rue du Capitaine Beaumont, modifiée par les délibérations n° DL-231221-169 du 21 décembre 2023 et n° DL-240627-051 du 27 juin 2024 ;
- Vu l'avis de la commission municipale « Administration Générale / Prévention / Sécurité du 25 mars 2025 et ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- Considérant d'une part, la nécessité pour la Commune de modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 2023-1 - Requalification de l'Avenue du Capitaine Beaumont ;
- Considérant d'autre part, que les AP/CP permettent la gestion de la pluri annualité

DÉCIDE

- D'approuver la modification de l'AP/CP n° 2023-1 relative à la réalisation de travaux de requalification de l'Avenue du Capitaine Beaumont
- D'autoriser M. le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses correspondantes à l'autorisation de programme et aux crédits de paiement indiqué dans le tableau.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Raphaël BERNARDIN



La Secrétaire de séance
Nathalie MARCHAND



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télerecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.